

# Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) : Bac +3

Premier jalon de la filière expert-comptable, le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) se prépare en 3 ans et est reconnu au grade licence. Il ouvre un accès direct au monde professionnel, notamment dans les secteurs du management et de la gestion, mais permet aussi de prolonger son cursus vers le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

## I. Pour quels diplômés ?

Accès sélectif en 1<sup>re</sup> année pour les bacheliers de la filière générale et de la filière technologique STMG. Les titulaires du **BTS CG** ou du **DUT GEA** (en particulier option gestion comptable et financière) peuvent être admis directement en 2<sup>e</sup> année de **DCG** et sont dispensés de certaines épreuves. Certains diplômes nationaux de master en comptabilité donnent, par dispense, la totalité du **DCG**.

## II. Au programme : une découverte progressive mais bien concrète

La formation dure 3 ans. Le programme entre d'emblée dans le concret et les semaines sont chargées : environ 30 heures de cours hebdomadaires.

Une logique progressive sur trois ans :

- Première année (L1) : **fondamentaux du droit, comptabilité, économie contemporaine**, systèmes d'information de gestion.
- Deuxième année (L2) : **droit des sociétés et des groupements d'affaires**, comptabilité approfondie, droit fiscal, finance d'entreprise.
- Troisième année (L3) : **management, contrôle de gestion, droit social, communication professionnelle**.

L'**anglais des affaires** est enseigné sur les trois années.

Un stage d'au moins 8 semaines en cabinet d'expertise comptable ou en entreprise donne lieu à un rapport de stage.

Des établissements proposent la formation par la voie de l'apprentissage.

*A noter : Les changements de la réforme de 2019 pour 2020*

- Les coefficients disparaissent.
- Toutes les UE passent à 14 crédits européens (ECTS) sauf l'UE 13 (12 ECTS) et l'UE 14 (0 ECTS).
- Changement de nom de certaines épreuves (en bleu).
- Le contenu de certaines UE est mis à jour.
- Les cours sont axés sur l'acquisition de compétences.

### III. Les examens en DCG : un système de validation particulier

Le système de validation est particulier. Le **DCG** s'obtient lorsque l'on a, au minimum, 10 de moyenne générale à l'ensemble des épreuves que le candidat présente dans l'ordre qu'il veut, sans note inférieure à 6 sur 20. Chaque année, il passe à 4 ou 5 épreuves écrites. Le passage dans l'année supérieure n'est pas conditionné par la validation des épreuves. Les unités d'enseignement (UE) sont validées avec une limitation de durée équivalente à 8 sessions suivant la validation. Les épreuves sont organisées au niveau national, une fois par an. Cette liste indique l'ordre conseillé par les lycées :

<b>LES 13 EPREUVES DU DCG</b>		
Le tableau indique l'ordre dans lequel les lycées préparant au <b>DCG</b> conseillent de se présenter aux UE, en lien avec la progression des enseignements qu'ils organisent. Mais un candidat de 1 <sup>ère</sup> année à l'aise peut anticiper des épreuves prévues plutôt en fin de 2 <sup>ème</sup> année. D'autres peuvent au contraire en différer ou se présenter une nouvelle fois à une UE qu'ils ont ratée, au risque de faire pire encore. Toutes les épreuves sont écrites sauf la N° 13 (soutenance d'un rapport de stage).		
1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
N° 1. Fondamentaux du droit	N° 2. Droit des sociétés et des groupements d'affaires	N° 3. Droit social
N° 5. Économie contemporaine	N° 4 Droit fiscal	N° 7. Management
N° 8. Systèmes d'information de gestion	N° 6. Finance d'entreprise	N° 11. Contrôle de gestion
N° 9. Comptabilité	N° 10. Comptabilité approfondie	N° 13. Communication professionnelle
	N° 12. Anglais des affaires	
N° 14. Langue facultative. Comme toutes les autres cette épreuve écrite peut être validée à n'importe quel moment du cursus		

### IV. Après le DCG, quelle poursuite d'études ?

Les diplômés peuvent continuer dans la filière et décrocher le **DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion)**, étape vers le **DEC (diplôme d'expertise comptable)**. Ou ils peuvent poursuivre vers un diplôme national de master à l'université notamment le master comptabilité, contrôle, audit (CCA) ou vers un diplôme supérieur d'école de commerce.

Avec le DCG, on peut devenir notamment comptable en entreprise, contrôleur/euse de gestion junior, gestionnaire de paie, collaborateur de cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes.